

Compte-rendu du CA du 6 février 2018

1) Les Oeufs

Raymond a rencontré un couple de Melle, Lucie et Vincent. Actuellement, ils font les marchés de Niort et de Rochefort et fournissent des restaurants et des commerces parisiens. Ils seraient donc intéressés pour nous livrer les œufs toutes les semaines.

Ils ramassent les oeufs à la main 2 fois par jour, les 400 poules vivent en liberté sur un espace de 2000 m2 et pondent sur de la paille dans un "tunnel à canards". Elles sont garanties bio certifié par ecocert. Les tarifs : 1,6 € les 6 et 3,20 € les 12.

Raymond reprend contact avec eux pour aller visiter la ferme.

2) Le fromage de chèvre

Manuel Feufeu propose de venir faire une dégustation. Il s'installe juste, c'est une reconversion professionnelle. Il se trouve à Vouillé. Il va également réaliser des distributions à l'Amap de Souché. Il est en cours de certification

Tarifs et produits :

Buche	4,80€
Mothais	4,00€
Chabi	3,00€
Crottin	2,60€
Pallet	2,00€
Coeur	2,50€
Faisselle(400gr)	2,50€

Règle à mettre en place : Un contrat est établi avec au moins un produit, puis la commande peut être revue tous les 15 jours avec d'autres produits en plus, une sorte de complément de panier.

La séance de dégustation serait envisagée le 27 février avec prise de contrats pour une 1ère livraison le 13 mars, puis livraisons suivantes tous les 15 jours.

3) Préparation de l'AG

Une doodle va être proposé avec les dates suivantes : 3, 11 et 19 avril

Certaines personnes vont certainement sortir du CA il faut donc en recruter de nouvelles, il en va de la pérennité de l'association.

4) Inscription à la Mairie

L'Amap n'est pas recensée dans le site de la Mairie. La demande a été faite.

5) Portes ouvertes de la ferme pédagogique de Mauve

Mauve nous informe que les portes ouvertes de la ferme pédagogique auront lieu les 14 et 15 avril et propose à l'AMAP de tenir un stand. Réflexion en cours en matière d'organisation.

6) Devenir coproducteur de Galline

Le producteur d'avocats s'est retiré du groupe, il faut maintenant attendre 5 ans pour que les fruits donnent.

Ils proposent aux consommateurs de devenir coproducteurs en investissant de l'argent, et ainsi se constituer une trésorerie pour leur permettre d'investir dans des plantations.

Les fidèles consommateurs s'engagent à donner une certaine somme, somme qui est remboursée sur 5 ans sous la forme de réduction à chaque commande passée : 10% la 1^{ère} année, 20% la 2^{nde}, 30% la 3^{ème}, puis 40 % la dernière année.

Il faudrait savoir si les amapiens souhaiterait s'associer à ce fonctionnement, et si oui, pourquoi pas aussi l'Amap ? Interroger Miramap pour savoir si l'Amap peut investir à titre d'association. Marie Christine se propose de tenir une permanence afin d'expliquer le principe et récolter l'intérêt des amapiens pour ces investissements.

7) Vin de Gaillac

Prochaine commande avant la fin février pour une livraison au début du mois de mars (mardi 6 probablement)

8) La fête du Transfo

Pour le moment, nous ne connaissons pas la date. Mais toutes les associations de Benet sont invitées à y participer.

9) Prochain CA

Un nouveau CA est planifié le 13 mars car tous les sujets prévus à l'ordre du jour n'ont pu être abordés lors de cette séance.